



## LIFE 13 NAT/FR/00056 « Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne »

Le 5 mars 2015 – La Barde

Dressé par : Yves-Marie Le Guen

Objet : **COPIL Etude maitrise d'œuvre 8 ouvrages hydrauliques - BIOTEC**

Participants : Alain Laumon (DDT 24), Olivier Terrier (ONEMA 24), Stéphane Vighetti (ONEMA 87), Guy Lacan (DREAL Limousin), Sébastien Régnier (CG 24), Arnaud Denoueix (FDAAPPMA 24), Denis Marchand (AEAG), Mélanie Ozenne (EPIDOR), Francis Soulat (Président COPIL), Anne Leboucher (PnrPL), Frédéric Dupuy (PnrPL), Charlie Pichon (PnrPL), Cédric Devillejier (PnrPL), Yves-Marie Le Guen (PnrPL).

Biotec : Nicolas Debiais, Cécile Dauriat.

Excusés : Guillaume Brard (DDT 87), Magalie Baudrimont (Université de Bordeaux), Hélène Durand (CR Aquitaine)

Introduction	Présentation de l'étude maitrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des OH concernés,</li> <li>- décomposition en 2 tranches :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o tranche ferme : étude préliminaire (diag, propositions de scénarii, critères d'analyses pour le choix du scénario), AVP sur le scénario retenu, PRO (formalisation graphique du projet (plans, coupes, croquis), description détaillée de l'OH et spécifications techniques, coût prévisionnel et calendrier prévisionnel), Dossiers règlementaires.</li> <li>o tranche conditionnelle : ACT, EXE et VISA, DET, AOR</li> </ul> </li> <li>- calendrier prévisionnel de l'étude + coût global.</li> </ul>	PnrPL
--------------	---	-------

	<p>Présentation de la méthodologie, organisation et consultation du COPIL-COTECH (validation de chaque phase de l'étude).</p> <p>Validation de la phase PRO avant présentation aux propriétaires.</p>	
Présentation BIOTEC	<p>1<sup>ère</sup> phase de terrain effectuée les semaines 9 et 10 (relevés topographiques des 8 ouvrages et des tronçons de cours d'eau au droit de chaque ouvrage).</p> <p>Suite aux premières observations terrain, sur 4 sites, une seule solution technique peut d'ores et déjà être arrêtée afin de gagner du temps (sous réserve de l'accord du propriétaire).</p> <p>Présentation des premiers résultats, site par site :</p> <p><u>Site 1</u> : buse chemin forestier de Passérieux (Bussière Galant). Ici, il faut redimensionner l'OH en mettant en œuvre un nouvel ouvrage sans radier avec appui en berge (type pont cadre). Pas de problème de profil en long et pas de risque potentiel d'érosion régressive identifié. La difficulté consisterait à isoler le tronçon pendant les travaux via une tranchée de dérivation. Les travaux n'auront aucun impact sur les usages riverains. Le chemin forestier franchissant l'OH est communal.</p> <p><u>Site 2</u> : passage routier RD.59 Beaucoup de vitesse et lame d'eau trop faible. L'objectif ici est de retravailler le profil en long sur la partie aval de l'OH afin de rattraper la pente sur environ 300 m (recharge granulométrique pour rehausser le fond du lit, avec mise en place de quelques blocs pour diversifier les habitats et les écoulements. Privilégier l'écoulement en RD par la mise en place d'une barrette juste à l'amont de l'OH. Créer de la rugosité à l'intérieur de l'OH. En RG, présence de quelques aulnes de gros diamètre en pied de berge + broussailles et clôtures non entretenues en RD pouvant causer des dommages en terme d'hydromorphologie : voire avec les propriétaires concernés + CG87.</p> <p>Problème de lame d'eau dans l'OH en période d'étiage : La solution est de casser le radier de l'OH sur sa partie aval et de mettre en place des aménagements à l'intérieur de l'OH afin de multiplier par 2 la lame d'eau à l'étiage.</p> <p>Réaction du cours d'eau dans l'OH avec le rehaussement de la lame d'eau ? C'est surtout la barrette de répartition en amont de l'OH qui aura une incidence sur les conditions d'écoulements. Donc pas d'impact sur les écoulements aval.</p> <p><u>Site 4</u> : buse chemin forestier cabane de chasse Buses mal calées dans le cours d'eau, forte pente et vitesse importante. Solution envisagée identique au site 1 : remplacement de l'OH par un ouvrage type pont cadre, au gabarit adapté au cours d'eau, sans radier de fond et avec appui en berge. La solution écologiquement la plus intéressante pour le milieu serait de réactiver l'ancien méandre court-circuité en RD : l'intérêt serait en plus de rallonger la longueur du cours d'eau et donc de diminuer la pente. Attention à la présence d'un réseau à proximité du site (compteur sur le chemin), notamment pour la déclaration de travaux (déclaration a effectué dès le commencement de l'étude soit par le MOa soit par le MOe. Nécessité de rencontrer les propriétaires riverains avant la phase PRO pour s'assurer de la faisabilité de remettre en eau l'ancien méandre.</p> <p><u>Site 6</u> : buse ancienne départementale du Manet Problèmes liés à d'éventuels usages (zone de desserte pour le stockage de bois). Avec l'accord du propriétaire, la solution la plus simple et la plus efficace pour la restauration du milieu serait de libérer complètement le vallon en cassant l'ancienne départementale. Cette solution aurait également pour intérêt de rendre fonctionnel une zone humide située juste en amont du site.</p>	<p>BIOTEC</p> <p>EPIDOR</p> <p>ONEMA</p>

	<p>Quel intérêt d'intervenir sur ce site ? Quel linéaire serait restauré ? Grand intérêt d'intervenir sur cet OH, car on libère ici plusieurs kilomètres de linéaire de cours d'eau.</p> <p><b>Ces 4 premiers OH sont considérés comme les plus « faciles » techniquement. Il serait donc envisageable de passer directement à la phase PRO, sous réserve de l'accord des propriétaires sur la solution proposée. Il est donc impératif de rencontrer ces propriétaires dans les plus brefs délais avec le BE Biotec.</b></p> <p><u>Site 3 :</u> buses de l'ancien moulin des Peines Le principal problème réside ici dans le fait que la propriétaire a déjà engagé les travaux de mise aux normes de son plan d'eau avec la création d'un bras de contournement. Aujourd'hui, le bras de contournement apparaît très peu fonctionnel et attractif pour la faune piscicole, et des phénomènes d'érosion régressive assez importants sont déjà visibles liés au tracé initial du bras (problème de profil en long). La mission initiale de Biotec consiste à travailler sur l'exutoire aval du plan d'eau (2 passages busés successifs avec un passage de voirie). Biotec propose de réfléchir sur l'ensemble du site (bras + passages busés) avec l'accord du PnrPL et de la propriétaire.</p> <p>Une rencontre sur site a eu lieu avec le Parc, la propriétaire et Biotec la veille pour discuter de cette problématique. Les différentes parties ont validé le fait de reprendre la réflexion à l'échelle globale du site, sous réserve que le budget initial du propriétaire reste inchangé.</p> <p>Biotec garantit au Parc de rester dans le budget initial du marché, tel qu'attribué initialement. Une fiche présentant les propositions de travaux (plans cotés et détaillés, modélisation topographique) et le budget associé sera présentée au propriétaire d'ici le 15 avril afin de valider ou non la solution.</p> <p><u>Site 5 :</u> digue du plan d'eau de Pagnac En amont de l'OH, plan d'eau de 182 m de long. En aval, chute d'eau très importante, régime de gorges. Présence d'un petit OH en aval et d'une conduite forcée vers une cabane (quel usage ?).</p> <p>Accord verbal du propriétaire pour la solution d'effacement complet de l'OH. Difficulté liée à la hiérarchisation des différentes étapes d'intervention et des contraintes liées à la gestion qualitative et quantitative du stock sédimentaire dans le plan d'eau amont.</p> <p>Problème lié au besoin de mettre en place un dispositif de franchissement du cours d'eau pour le passage d'engins. Déclaration de vidange de plan d'eau auprès des services instructeurs</p> <p><u>Site 8 :</u> seuil du ruisseau du Chantres OH de franchissement en amont du seuil sur le radier (ouvrage difficilement franchissable à l'étiage). OH très peu attractif (zone de plat courant). La solution serait de travailler sur le profil en long du lit (apport granulométrique pour rehausser le lit + stabilisation). Gros problème d'accès au site pour la phase chantier.</p> <p><u>Site 7 :</u> buse de l'ancienne carrière du Manet Aujourd'hui, on a davantage un problème de sécurité que de continuité (phénomène d'érosion des berges et d'éboulement très récent sur ce site, avec glissement de plusieurs blocs (250 tonnes) et chute d'environ 40 arbres) = problème de tenue mécanique des berges et de l'OH. Dans un premier temps, nettoyer le site. Dans un second temps, établir un diagnostic précis avec des relevés topographiques.</p>	<p>EPIDOR</p> <p>PnrPL</p> <p>BIOTEC</p> <p>PnrPL</p> <p>ONEMA</p>
<p>Aspects réglementaires</p>	<p>Les aménagements prévus seront soumis à la procédure "Loi sur l'eau". Ils concernent principalement les rubriques 3150 (travaux), 3120 (modification du profil du cours d'eau), 3140 (berges), 3140 (vidange de plans d'eau) de l'art. R214-1 du Code de l'Environnement.</p> <p>Les seuils de passage en régime "d'autorisation Loi sur l'eau " ne semblent pas</p>	<p>DDT 24</p>

	<p>atteints au vu des études provisoires présentées et ces opérations pourraient éventuellement relever du simple régime de la "déclaration Loi sur l'eau". Mais, la procédure réglementaire applicable ne pourra être déterminée qu'au vu des projets détaillés à adresser aux DDT de la Haute Vienne et de la Dordogne.</p> <p>Possibilité de prévoir 1 seul dossier par département, avec la possibilité de prendre un arrêté par ouvrage.</p> <p>Biotec insiste sur l'importance de la mise en sécurité pendant les travaux. Concernant la digue de Pagnac, Biotec propose d'engager la vidange du plan d'eau amont dès la première année. Attention à ne pas oublier le dossier de déclaration pour la vidange de ce plan d'eau. Possibilité d'abaisser le plan d'eau sans déclaration</p>	<p>BIOTEC</p> <p>DDT24, ONEMA</p>
--	---	---------------------------------------